

# ENGAGEMENT INDIVIDUEL DE CONFIDENTIALITE DU PERSONNEL

A l'attention de Casa Transports SA,  
Tour Crystal 2, 9ième étage,  
Boulevard des Almohades,  
Casa Marina, Casablanca

Casablanca, le [●] 2024,

**Objet** : Engagement individuel de confidentialité du Personnel

Le (la) soussigné(e) ;

Nom et Prénom

\_\_\_\_\_

Fonction

\_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance

\_\_\_\_\_

N° de CNI / Passeport

\_\_\_\_\_

Adresse

(Ci-après désigné le « ..... »), intervenant au nom et pour le compte de [.....] (ci-après le « **Prestataire**»), dans la réponse à l'appel d'offres N°40/2024/CTSA-F (ci-après l'« **AO** ») publié par Casa Transports SA (ci-après le « **Client** ») ; reconnais avoir pris connaissance du présent engagement individuel de confidentialité du Personnel (ci-après l'« **Engagement de Confidentialité** ») et s'engage à respecter scrupuleusement l'esprit et les termes.

A cette occasion, le Personnel a eu accès ou sera amené à connaître un ensemble d'informations, d'analyses, données et autres documents confidentiels, dont le Client souhaite garantir le secret et la confidentialité.

Dans ce contexte, le Personnel s'engage à ce que toutes les informations, documents, analyses, et données que le Client a fourni ou, fournira dans le cadre l'AO, soient traitées de façon strictement confidentielle conformément aux stipulations de l'Engagement de Confidentialité.

## I. Définition des Informations Confidentielles

Pour les besoins du présent Engagement de Confidentialité, le terme Information(s) Confidentielle(s) signifie : toute information écrite, verbale ou sous quelque forme que ce soit et sur quelque support que ce soit, concernant l'AO, le Client, et les futurs exploitants.

Les Informations Confidentielles peuvent notamment, prendre la forme de données techniques, scientifiques, analyses, description de matériels, dessins, plans, schémas, savoir-faire, études, notes, sans que cette liste soit limitative.

## II. Limites à l'Engagement de Confidentialité

Au titre du présent Engagement de Confidentialité, le Personnel ne sera pas tenu d'une obligation de confidentialité à l'égard des informations ci-après :

- qui appartiennent au domaine public avant leur date de communication par le Client ou qui deviendraient publiques par la suite, sans faute de la part du Personnel, et sans qu'il y ait eu violation d'une obligation de secret au titre du présent Engagement de Confidentialité, ou ;
- que le Personnel sera tenu de divulguer en vertu d'une décision de justice d'un tribunal compétent ou d'une procédure d'instruction dans le cadre de poursuites judiciaires, ou d'une obligation légale. Dans ce cas, le Personnel informera au préalable, et en temps utile, le Client afin de lui permettre de prendre toutes les dispositions que celui-ci jugera nécessaires.

### **III. Traitement et utilisation des Informations Confidentielles**

Le Personnel s'engage à observer et faire observer la plus stricte confidentialité à l'égard des Informations Confidentielles, et à prendre toutes mesures nécessaires pour en préserver la plus stricte confidentialité.

**A cet effet, le Personnel s'engage à :**

- ne pas utiliser les Informations Confidentielles dans un but autre que la réponse à l'AO ;
- ne révéler les Informations Confidentielles qu'aux membres du Personnel ayant le besoin de connaître lesdites Informations Confidentielles et impliqués dans la réponse à l'AO ;
- ne révéler les Informations Confidentielles aux tiers impliqués dans la réponse à l'AO qu'après avoir sollicité l'accord écrit, expresse et préalable du Client ;
- prendre toutes les dispositions nécessaires pour que tous les membres de son personnel et tous les tiers impliqués dans la réponse à l'AO, qui auront communication des Informations Confidentielles, s'engagent, à traiter les Informations avec le même degré de confidentialité que celui résultant du présent Engagement de Confidentialité ;
- signaler le caractère confidentiel des Informations Confidentielles aux membres de son personnel et à tous les tiers impliqués dans la réponse à l'AO, dès la communication de ces Informations Confidentielles;
- à soumettre les Informations Confidentielles à un processus de destruction conforme aux règles applicables ou de conservation et de protection au moins aussi strict que celui appliqué à ses propres documents et informations sensibles, et de nature à en conserver la confidentialité ;
- rappeler le caractère confidentiel des Informations Confidentielles avant toute réunion au cours de laquelle des Informations Confidentielles seront communiquées ;
- certifier par écrit au Client que tous les originaux, copies et toutes reproductions des Informations Confidentielles, figurant sur l'un quelconque support, ont été détruites ;
- à informer le Client en cas de violation du présent Engagement de Confidentialité.

En outre, le Personnel s'interdit notamment :

- toute divulgation quelle qu'elle soit, à quelque tiers que ce soit non impliqué dans la réponse à l'AO, des Informations Confidentielles, sauf accord écrit, exprès et préalable du Client ;
- d'utiliser et/ou d'exploiter en tout ou en partie les Informations Confidentielles à d'autres fins que la réponse à l'AO;

Enfin, le Personnel se porte-fort du respect du présent Engagement de Confidentialité par toute personne, physique ou morale, à laquelle le Client aura communiqué lesdites Informations Confidentielles.

#### **IV. Réparation du Préjudice**

Les Parties conviennent que la divulgation de toute Information Confidentielle en violation du présent Engagement est de nature à causer un préjudice substantiel au Client dont le montant est difficile à estimer à l'avance. En conséquence, le Personnel s'accorde à ce que toute divulgation ou utilisation de toute Information Confidentielle en violation du présent Engagement de Confidentialité donnera lieu au profit du Client, en sus des dommages et intérêts accordés par la loi, au droit de demander par voie de référé l'arrêt de toute violation des présentes par voie d'injonctions astreintes ou toute autre procédure judiciaire d'urgence.

#### **V. Confidentialité de l'Engagement de Confidentialité et des négociations**

Les termes de l'Engagement de Confidentialité, ainsi que l'existence et le contenu des négociations ou accords qui seraient entrepris ou conclus dans le cadre de la réponse à l'AO, demeureront confidentiels.

#### **VI. Durée**

Le présent Engagement de Confidentialité prendra effet à sa date de signature par le Personnel sans limitation de durée.

#### **VII. Notifications**

Toute notification prescrite par l'Engagement de Confidentialité devra être effectuée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, ou être remise en main propre contre signature, et prendra effet à réception sans aucune formalité judiciaire. Les notifications seront envoyées aux adresses figurant en première page du présent Engagement de Confidentialité.

#### **VIII. Droit applicable et Règlement de différends**

Le présent Engagement de Confidentialité est régi par le droit marocain.

#### **Pour le Personnel**

*Signature suivie de la mention manuscrite (« lu et approuvé »)*